

L'aménagement du territoire

1. L'ESPACE VECU

Quels sont les endroits que tu fréquentes et quand : à quelles occasions ?

Exemple : l'école en semaine

Réalise un schéma mettant en évidence les trajets que tu fais tous les jours de la semaine et les moyens de transports que tu utilises.

Exemple :  maison → bus → école → bus → maison

Quels sont les problèmes que tu rencontres dans les différents lieux et moyens de transports que tu fréquentes ? Quelles améliorations pourraient être faites ?

2. DEFINITION

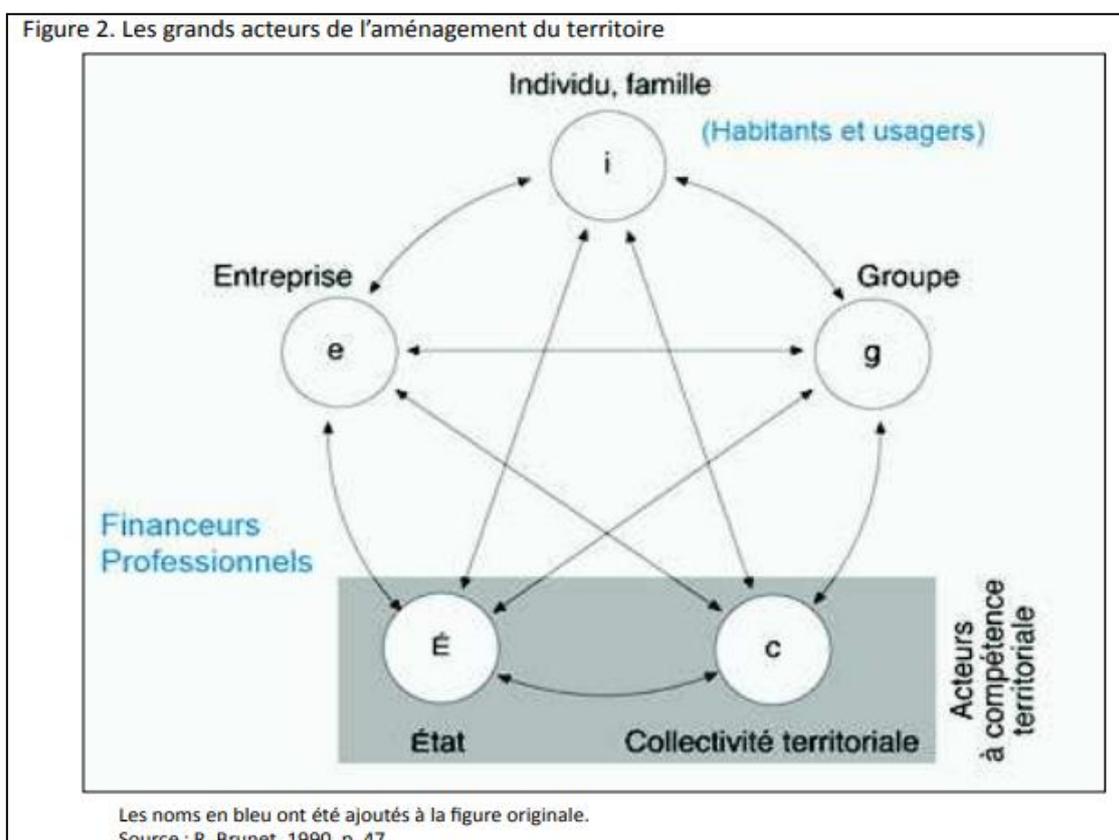
Aménagement du territoire : action volontaire d'une collectivité sur son territoire, soit pour corriger les dysfonctionnements, soit pour améliorer le fonctionnement, soit pour le protéger. (Brunet R. et al 2009)

Dans cette définition, il faut retenir le caractère **contraignant**. Si l'aménagement amène à un résultat qui serait également obtenu sans décision collective, alors il s'agit du développement « spontané » du territoire.

L'aménagement du territoire peut-être réalisé à plusieurs échelles : locale (ex: plan communal de mobilité), régionale (ex: SDER, SDT et Plan de secteur.), nationale et supranationale (exemple au niveau supranational : la nouvelle route de la soie).

- L'aménagement porte sur les grandes **composantes du territoire** : les réseaux de **communication, l'urbanisation, la création de zones économiques (industries, entreprises de services et commerces).**

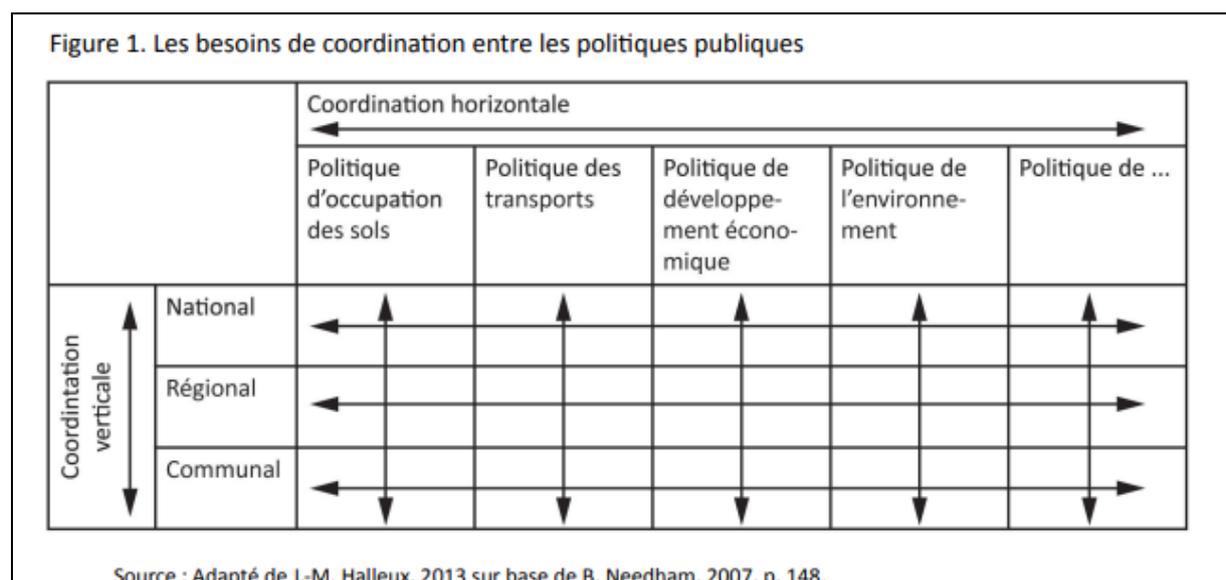
2.1. LES ACTEURS DU TERRITOIRE



Exemples d'actions pouvant être menées par les différents acteurs

Acteurs	Exemples	Actions sur le territoire
Individu, famille	Vous moi	Pétitions, manifestations, conseils citoyens, vote, occupation de lieu (pour ne pas qu'on construise)
Entreprise	IKEA GOOGLE Danone AB Inbev ...	Investir sur le territoire (mise en concurrence des villes, des régions, des pays) pressions économiques – Aménagements attractifs sur les territoires pour les entreprises Les entreprises vont aussi polluer, utiliser des ressources (exemple coca-cola et l'eau)
Groupe	Green peace Comité de quartier	Alerter l'opinion publique, faire pression sur l'Etat, les collectivités locales (communes, régions)
Etat-collectivité	Fédéral Régional Intercommunal (IDELUX) Communal	Orientation du développement des territoires grâce à différents outils et incitants

2.2. LES ÉCHELLES DE DÉCISION



Source : Mérenne B., Barthélemy A. et Al (2015) Former ses élèves à l'aménagement du territoire, FEGEPRO, N°78, Pp1-13

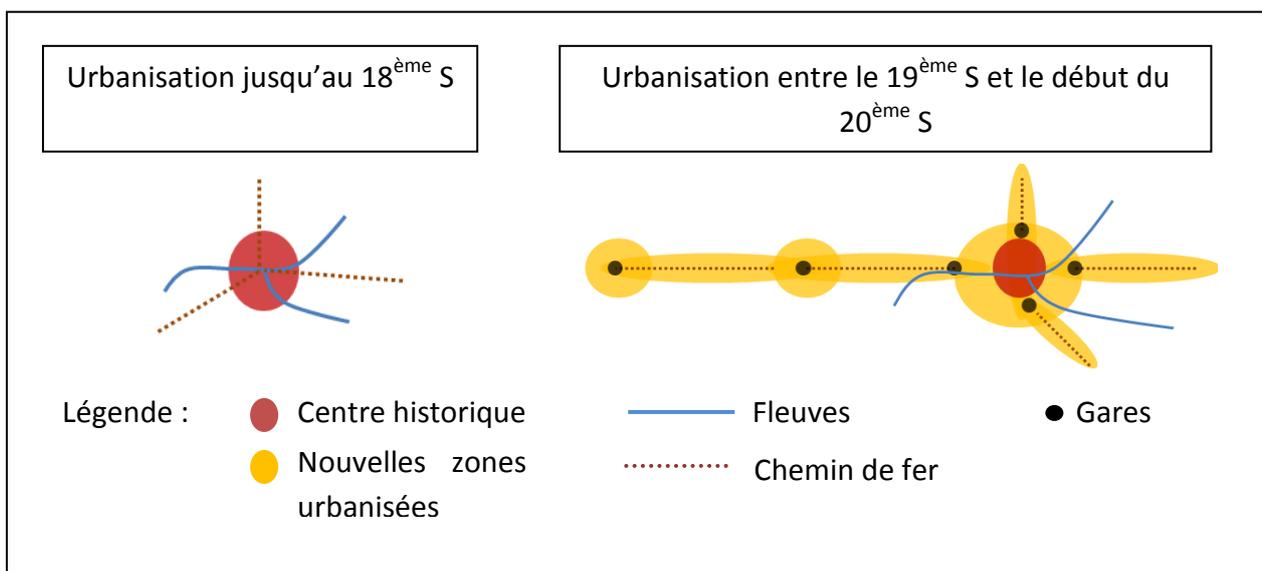
Exemples de projets pour les différents niveaux de pouvoir et les différentes composantes

	Occupation du sol	Transports	Développement économique	Environnement
National	Remembrement rural	Trains Aéroports nationaux (Zaventem)		
Régional	Plan de secteur Plans stratégiques	Bis Aéroports Autoroutes	Centre commerçant Zoning industriel quand sur plusieurs communes	Site natura 2000 Projet life
Communal	Application du plan de secteur ZAC Plans communaux	Pistes cyclables Routes Ponts Tram ...		Gestion des parcs Espaces publics Forêts communales

3. PERSPECTIVE HISTORIQUE

Avant la deuxième guerre mondiale, le développement économique prime et l'urbanisation n'est contrainte à aucune réglementation. Les usines construites au 19^{ème} siècle aux abords des villes historiques ont entraîné l'expansion de l'urbanisation. Le développement du réseau du chemin de fer entraîne également une urbanisation en cordon de part et d'autre de celui-ci et la création de nouvelles villes autour des gares (nouveaux nœuds de communication).

Par ailleurs, les régions isolées car non raccordées au chemin de fer et n'ayant pas connu de développement industriel se dépeuplent progressivement.



Il faut attendre les années 50 pour que de grands projets voient le jour (construction d'autoroutes, d'aéroports) et les années 70' pour que des zones soient fixées pour les différents types d'affectations du sol à venir (zone d'habitation, zone économique, zone forestière, zone agricole, zone de loisir, ...).

4. LES OUTILS ACTUELS

« En Wallonie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme relèvent du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Sa mission : intégrer les besoins de la collectivité en matière de **sauvegarde, de développement et de rénovation** du territoire wallon dans une perspective de développement durable et équilibré.

A cette fin, il est doté d'outils d'orientation comme le SDER (Schéma de développement de l'espace régional) qui exprime les options d'aménagement pour **l'ensemble du territoire wallon** qui sont ensuite traduites au niveau communal. Il est aussi chargé de mettre en œuvre les **plans de secteur, la gestion du paysage ou encore le réaménagement de sites, la rénovation et la revitalisation urbaines ou la valorisation des terrils.**

Des plans et des règlements permettent de gérer les enjeux liés à **l'occupation du sol** par des personnes ou des groupes représentant des intérêts particuliers, tout en préservant **l'intérêt général**, et organiser la création des infrastructures collectives (routes, aéroports, télécommunications, pylônes, éoliennes, etc.). Grâce à différentes structures, la participation citoyenne est favorisée dans une matière qui touche directement la population wallonne. »

Source: Portail de la Wallonie, aménagement du territoire et Urbanisme, page d'accueil.

Disponible sur : <http://www.wallonie.be/fr/competences/amenagement-du-territoire-et-urbanisme>

Type de dispositifs	Objectifs visés	Exemples
Schémas de planification stratégique (non règlementaires et parfois non prévus par les textes législatifs).	Précision du projet politique pour le territoire. Coordination des politiques sectorielles à impact territorial (relation avec d'autres documents stratégiques).	SDER (Schéma de développement de l'espace régional) de 1999. SDT (Schéma de développement du territoire) en cours d'élaboration. Schéma de structure communal. Master plan de la vallée sérésienne. ...
Outils règlementaires.	Définition du droit des sols à l'échelle de la parcelle (zonage pour l'occupation du sol ou règlement d'urbanisme pour la construction).	Plan de secteur. RGBSR (règlement général sur les bâtisses en site rural) ...
Outils d'aménagement opérationnel (passif ou actif).	Délivrance des autorisations en relation avec l'évolution concrète des territoires. Intervention directe de la puissance publique sur le territoire et les propriétés foncières.	Permis d'urbanisme, permis de lotir Expropriation, préemption. Revitalisation urbaine.

Source : D'après J.-M. Halleux, 2013.

Source : Mérenne B., Barthélemi A. et Al (2015) Former ses élèves à l'aménagement du territoire, FEGEPRO, N°78, Pp1-13

Nom :

Prénom :

Date :

Classe :

Evaluation formative : réponds aux questions suivantes **/\ \ avec tes mots, copier/coller non côté /\ **

1) Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ? **/4**

L'aménagement du territoire est une action voulue d'une collectivité sur son territoire, soit pour corrigée ce qu'il ne fonctionne pas, pour améliorer le fonctionnement, pour le protéger

2) Combien y a-t-il d'acteurs du territoire, **cite-les** ? **/6**

5 , Individu famille ; groupe ; collectivité territoriale ; état ; entreprise

2) Quels étaient les deux moteurs de l'urbanisation du territoire au 19^{ème}S ? **/2**

Les usines et les chemins de fer

3) Cite un exemple d'outils d'aménagement du territoire opérationnel. **/1**

Permis d'urbanisme

4) Cite un exemple d'outils d'aménagement du territoire réglementaire. **/1**

Plan de secteur

5) Quels sont les objectifs poursuivis par la Région wallonne en termes d'aménagement du territoire ? **/3**

Sauvegarder, développer et de rénover le territoire wallon dans une perspective de développement durable et équilibré.

6) Cite 3 types de composantes du territoire sur lesquels l'aménagement du territoire peut agir **/3**

Transports

Zones économiques

L'urbanisation

Environnement (espaces verts)

Espaces agricoles

...